

---

Jour de séance 32

le mardi 1<sup>er</sup> juin 2021

13 h

Prière.

Conformément à la motion 60, certains parlementaires participent aux délibérations de la Chambre de façon virtuelle.

L'hon. M<sup>me</sup> Scott-Wallace offre ses condoléances à la famille du regretté Hazen Myers, ancien député progressiste-conservateur provincial de Kings-Est, de 1978 à 1987 et de 1991 à 1995. L'hon. M. Holder se joint à elle à cet égard.

Sur la demande du premier ministre, la Chambre observe un moment de silence en hommage à la vie des 215 enfants autochtones dont les corps ont été découverts sur le site d'un ancien pensionnant autochtone à Kamloops, en Colombie-Britannique.

M. Turner, du Comité permanent de la politique économique, présente le dixième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 1<sup>er</sup> juin 2021

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son dixième rapport.

Le comité se réunit les 19, 25, 26, 27 et 28 mai et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 33, *Loi modifiant la Loi sur les assurances ;*
- 34, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick ;*
- 37, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune ;*
- 41, *Loi modifiant la Loi sur les sports de combat ;*
- 44, *Loi modifiant la Loi sur le curateur public ;*
- 47, *Loi sur les emprunts de 2021 ;*
- 48, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick ;*
- 50, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des jeux ;*
- 51, *Loi concernant les systèmes de saisie d'images ;*
- 52, *Loi modifiant la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales ;*
- 53, *Loi concernant la Loi sur la police ;*
- 54, *Loi concernant l'application de l'arrêté relatif à la COVID-19 pris en vertu de la Loi sur les mesures d'urgence ;*
- 57, *Loi modifiant la Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation ;*

58, *Loi sur les abeilles.*

Le comité étudie aussi les projets de loi suivants, qu'il approuve avec certains amendements :

32, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants ;*

49, *Loi modifiant la Loi sur la prescription.*

Le comité étudie aussi le projet de loi 17, *Loi modifiant la Loi sur les ventes de tabac et de cigarettes électroniques*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,  
(signature)  
Greg Turner, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. Cullins, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le troisième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 1<sup>er</sup> juin 2021

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son troisième rapport de la session.

Le comité se réunit le 1<sup>er</sup> juin 2021 à la Chambre du Conseil législatif et étudie le projet de loi 62, *Loi modifiant la Loi relative à la compagnie Keystone General Insurance Company*, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député Carleton-York, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,  
(signature)  
Ryan Cullins, député

La motion d'adoption du rapport du comité, mise aux voix, est adoptée.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. D'Amours :

63, *Loi modifiant la Loi sur les ventes de tabac et de cigarettes électroniques.*

M<sup>me</sup> Mitton donne avis de motion 74 portant que, le jeudi 10 juin 2021, appuyée par M. Coon, elle proposera ce qui suit :

attendu que les soins palliatifs constituent un élément important du continuum de soins et que, à l'heure actuelle, le gouvernement provincial n'en tient pas suffisamment compte et ne leur accorde pas suffisamment de financement ni de ressources ;

attendu que de 80 % à 85 % des personnes recevant des soins palliatifs ont reçu un diagnostic de cancer ;

attendu que le Nouveau-Brunswick affiche le plus haut taux de décès à l'hôpital du Canada, puisque 80 % des patients atteints d'un cancer terminal sont admis à l'hôpital pour les deux dernières semaines de leur vie, comparativement à la moyenne canadienne de 60 % ;

attendu que des soins palliatifs de qualité procurent aux patients et à leur famille les soins dont ils ont besoin, quand ils le veulent et à l'endroit de leur choix, et qu'ils constituent une utilisation efficace des fonds destinés aux soins de santé, ce qui assure une plus grande viabilité du système de santé ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à fournir un financement additionnel pour ajouter dans toute la province du personnel en soins spécialisés, comme du personnel infirmier en soins palliatifs, des travailleurs sociaux en soins palliatifs, des professionnels en soins primaires, des professionnels du Programme extra-mural, du personnel infirmier auxiliaire autorisé, du personnel en soins à domicile, du personnel de soutien et des travailleurs paramédicaux,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à investir des ressources afin d'assurer la prestation de soins palliatifs à domicile ainsi que dans les établissements de soins de longue durée et afin d'accroître les effectifs, la quantité d'équipements et les ressources pour permettre aux centres de soins palliatifs d'améliorer leur capacité communautaire,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à renforcer le soutien offert aux proches aidants, surtout en matière de deuil, ainsi qu'à sensibiliser les gens du Nouveau-Brunswick et leur communiquer les ressources disponibles dans la collectivité,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire le point sur l'état d'avancement de la stratégie en matière de soins palliatifs au Nouveau-Brunswick et d'en faire rapport, ce qui comprend la mise en oeuvre des cinq piliers stratégiques, des plans d'action, des politiques, des programmes et des services, ainsi qu'à faire le point sur l'avancement des travaux du Comité consultatif provincial des soins palliatifs d'ici au 31 décembre 2021,

et que l'Assemblée législative exhorte la ministre de la Santé à déposer à l'Assemblée législative tous les trois ans un rapport sur l'état des soins palliatifs au Nouveau-Brunswick.

---

L'hon. M. Savoie demande le consentement unanime pour que soit appelée sur-le-champ la deuxième lecture du projet de loi 63. Le consentement unanime est refusé.

---

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 35 et 36 soit appelée.

---

Le débat ajourné reprend sur l'amendement de la motion portant deuxième lecture du projet de loi 35, *Loi concernant l'autonomie accrue du système scolaire*, proposé par M. Arseneault, appuyé par M. Bourque, le vendredi 14 mai 2021.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> Anderson-Mason, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, la vice-présidente de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 10

(27 mai 2021).